

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 626

présenté par
M. Vercamer et M. Richard

ARTICLE 49

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« enregistre en dépenses le »

les mots :

« est exclusivement destiné à couvrir les dépenses liées au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature des dépenses couvertes par le futur fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique.